

Ailes Marines S.A.S

créée par

SOLE
RES

 **IBERDROLA**

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC
16 rue de la Morgan
Bt Energie 22
B. 22360 Langueux

A l'attention de Monsieur le Président

Paris, le 30 avril 2013

Réf. : STB-ERO-0037-OUT

RAR 1A 080 434 4522 2

Objet : Lettre du 19 mars 2013 / Demande de l'association Gardez les Caps

Monsieur le Président,

Par lettre citée en objet, vous avez transmis à la société Ailes Marines une demande émanant de l'association Gardez les Caps, concernant la communication d'un certain nombre d'informations, de documents ou d'études concernant le projet.

Vous trouverez la réponse d'Ailes Marines en annexe de ce courrier, directement dans la liste qui nous a été communiquée.

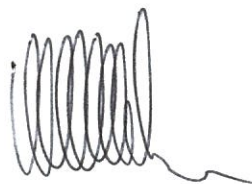
Nous tenons cependant à rappeler que l'association Gardez les Caps a engagé, par requête enregistrée le 11 août 2012 devant le Tribunal administratif de Paris, une action contentieuse contre l'autorisation d'exploiter délivrée à la société Ailes Marines pour la réalisation du parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc.

Surtout, cette association a également demandé à la CADA, puis au Tribunal, dans le cadre du contentieux précédemment évoqué, la communication de toutes les pièces de l'offre déposée par Ailes Marines.

C'est dans ces conditions qu'Ailes Marines ne saurait répondre favorablement, dans le cadre de la présente procédure de débat public, à la demande de communication des études formulées par le l'Association « Gardez les Caps ».

Une telle demande fera, en effet, l'objet d'un traitement juridictionnel.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma sincère considération.



Emmanuel ROLLIN
Directeur de projet



Ailes Marines

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Liste des dossiers nécessaires à l'analyse du projet**1. Documents en provenance du porteur du projet :****1.1- Présentation des intervenants : porteur du projet, du maître d'ouvrage, des différents maîtres d'œuvres et fournisseurs d'équipements ou de services.**

Ces informations sont disponibles dans le Dossier du maître d'ouvrage (DMO), rédigé par Ailes Marines comme support du débat public et disponible à cette adresse : <http://www.debatpublic-eoliennesenmer22.org/informer/le-dossier-de-presentation-du-maitre-d-ouvrage.html>

Le cas échéant, des compléments d'information peuvent être trouvés sur les sites Internet « corporate » des membres du consortium Ailes Marines.

- Structure capitalistique des sociétés – apport des fonds d'investissement origine, montant.
- Données financières et analyse financière des actionnaires principaux du porteur du projet (Eole Res, Iberdrola) et filiales ou maisons mère impliquées (Res (GB), Res Méditerranée, Iberdrola France ...).
- Présentation du montage industriel : Consortium Maître d'ouvrage, Maîtres d'œuvres et fournisseurs.
- Présentation du constructeur des aérogénérateurs et de sa technologie.
- Références éoliennes maritimes opérationnelles du Consortium, du maître d'ouvrage, du constructeur.

1.2- Dossier financier :

Des informations sur l'investissement et le financement du projet sont disponibles dans le DMO, pages 66 et 67.

Par contre, toutes les informations concernant le business plan sont confidentielles et ne peuvent pas être communiquées.

- Plan d'investissement (Montant par grands postes, apport des investisseurs, ...) Calcul du prix de revient du produit mis sur le marché (coût global actualisé) et de sa structure.
- Business Plan de l'ensemble du projet – calcul de : VAN (valeur actuelle nette), TEC (Taux d'enrichissement en capital), TRI (taux de rentabilité interne), TRA (Temps de retour actualisé), TRB (Temps de retour brut) ...
- Subventions à l'investissement (prêts bonifiés, crédits carbone...).
- Contributions et compensations financières : apports aux collectivités sur la bande littorale, aux pêcheurs, aux autres usagers de la mer.
- Conventions et accords : avec les organismes publics locaux, administration, communes, organes consulaires, comités départementaux, comité des Pêches, etc ...
- Budget communication et Sponsoring détaillé par poste : études (Agence Stratis etc..), Sponsoring (Comité départemental de voile ...), achat d'espaces publicitaires et autres manifestations ...

Les conventions signées avec les représentants de la pêche professionnelle et le comité départemental de voile des Côtes d'Armor sont des actes sous seing privé, qui ne peuvent être communiqués à des tiers.

En ce qui concerne la taxe éolien en mer que devra payer annuellement Ailes Marines après le démarrage de l'exploitation du parc, nous vous invitons à contacter la



Direction Générale des Finances Publiques des Côtes d'Armor, si vous souhaitez des informations sur ce sujet (voir également DMO page 105).

- Coût complet pour le citoyen français sur la période d'obligation de rachat de l'électricité par EDF.

Le soutien financier du développement des énergies renouvelables en France, via l'obligation d'achat de l'électricité produite, est financé par la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE, voir page 69 du DMO). Les simulations de l'évolution de la CSPE sont de la compétence de services tels que la DGEC (Direction Générale de L'Énergie et du Climat) ou de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

1.3- Présentation du projet

Informations disponibles dans le DMO (chapitre 2 notamment)

- Présentation technique des différents aérogénérateurs pressentis et du ou des postes de livraison.
- Étude des scénarios des différents types de fondations. Choix définitif et raisons de ce choix.
- Étude des scénarios des différents types d'implantations (coordonnées géographiques) et raisons des choix et abandons.
- Plans d'ensemble détaillés de la centrale : coordonnées exactes (Latitude, Longitude, altitude) de chacun des aérogénérateurs, de la sous station, des câbles (profondeur de l'enfouissement) et de l'atterrage.

Voir réponse à la question 17 disponible ici : http://debatpublic-eoliennesenmer22.org/participer/questions-reponses-detail.html?id=12#anchor_q_17

- Projet de raccordement RTE (lignes d'atterrage et/ou raccordement en mer GRID).
Ce sujet n'est pas de la compétence d'Ailes Marines.
- Démantèlement : Conditions, clauses juridiques, Financement.
Voir DMO page 115 ainsi que le cahier des charges de l'appel d'offres éolien en mer, pages 34 et 42.

1.4- Études techniques :

Les synthèses des études préliminaires réalisées par Ailes Marines pour sa réponse à l'appel d'offres sont disponibles ici : <http://www.debatpublic-eoliennesenmer22.org/informer/les-etudes-initiales.html>

D'autres études sont en cours de réalisation. Certaines alimentent l'étude d'impact et seront intégralement disponibles une fois achevées. D'autres sont confidentielles (pilotage de l'exploitation du parc éolien, par exemple), ou ne sont pas du ressort d'Ailes Marines (étude du réseau électrique terrestre, par exemple).

- Étude de solidité des structures d'embase (type d'embase choisi et raisons du choix + calculs situation catastrophique majeur : grande tempête). Rapport de validation par un tiers expert (service de l'état français).
- Étude de dangers et des risques (dossier sécurité) risques majeurs : supertanker, marée noire ...
- Étude des perturbations électromagnétiques des systèmes de communications et de navigations aérienne, maritime et portuaire.
- Étude Sécurité Défense du territoire.
- Étude de risques sur les navigations maritime (rail de la manche) et aérienne (balisage).



- Étude acoustique sous-marine - étude vibratoire (certification par un tiers expert).
 - Étude des champs magnétiques engendrés par les liaisons électriques.
 - Étude de dépollution des zones minées.
 - Étude archéologique marine.
 - Étude de l'atterrage – technique de raccordement.
 - Étude du réseau électrique terrestre – compléments et adaptations RTE.
 - Étude de l'insertion dans le réseau de raccordement européen GRID.
 - Étude hygiène et sécurité lors des phases de construction, d'exploitation et de maintenance et lors de la phase de démantèlement.
 - Supervision de la centrale – contrôle commande, prévision météo et pilotage de la production électrique, maintenance.
 - Étude de l'intégration de la production dans le bouquet énergétique français.
 - Démantèlement : clauses juridiques, conditions, financement.
- Voir DMO page 115 ainsi que le cahier des charges de l'appel d'offres éolien en mer, pages 34 et 42.*

1.5- Études environnementales : baie de Saint Briec et de Saint-Malo (ensemble géographique de Bréhat à la pointe de Rothéneuf) :

Les synthèses des études préliminaires réalisées par Ailes Marines pour sa réponse à l'appel d'offres éolien en mer sont disponibles ici : <http://www.debatpublic-eoliennesenmer22.org/informer/les-etudes-initiales.html>

D'autres études, qui alimentent l'étude d'impact, sont en cours de réalisation et seront intégralement disponibles une fois achevées. Par ailleurs, l'objet de ces études sera abordé dans diverses réunions publiques au cours du débat, en particulier celles des 20 et 27 juin et celle du 17 juillet.

- Études d'Impacts.
- Étude biosédimentaire.
- Expertise granulométrique.
- Expertise écologique de la zone d'atterrage.
- Étude paysagère.
- Simulation photographique et cinématographique de jour et de nuit.
- Étude de visibilité de jour et de nuit (horaire et saisonnière).
- Étude géophysique.
- Étude houle et courants.
- Étude Avifaune.
- Étude mammalogique (mammifère marins, chiroptères).
- Étude de l'impact sur la ressource halieutique (poissons, crustacés, mollusques, ...) notamment les aspects acoustiques et des ondes sur les coquilles Saint-Jacques.
- Étude du bilan carbone en phase de construction des équipements, de la centrale, en phase d'exploitation et de maintenance et en phase de démantèlement et de recyclage.

Études d'impacts complémentaires :

- **Impacts durant les travaux d'installation** : Turbidité et Acoustique
 - Impacts sur la vie marine : mammifères, poisson, coquillages (dont coquilles Saint Jacques et zones de conchyliculture).



- Emprise sur les zones de frayères et de nurseries.
- **Impact sur les mammifères en Manche** (centrales éoliennes existantes + projets français et anglais).

1.6- Études économiques et sociales

L'étude d'impact, en cours de réalisation, comporte un volet socio-économique. L'étude d'impact sera intégralement disponible une fois achevée.

- Apport économique du projet : sous-traitance locale.
- Apport social du projet : nombre d'emplois créés, détail ; durant la phase des travaux et en exploitation par an. Pour les emplois locaux : nombre de CDI et CDD (durée des CDD), qualifications des emplois.
- Infrastructures périphériques nécessaires au projet et créations, modifications, adaptations nécessaires estimées : ports, zones industrielles, réseau routier, réseaux électriques, enfouissement des lignes électriques etc ...
- Navigabilité : possibilité de navigation entre les éoliennes pour la plaisance et pour la pêche (pendant les travaux et en exploitation); les risques liés.
Etudes en cours de réalisation. Les règles liées à la navigation dans le parc éolien seront in fine définies par la Préfecture Maritime.
- Impact sur l'immobilier et la valeur des terrains et constructions.

Comme indiqué dans le titre des sections suivantes de cette annexe, les documents listés ci-dessous ne sont pas du ressort d'Ailes Marines.

2. Documents en provenance des services de l'état (Préfectures, administrations, Régions, Départements, Communes) :

- 2.1- **Dossier des éléments ayant amené la Préfecture à délimiter 180Km2** favorables à l'implantation d'éoliennes : données techniques, économiques et sociales détaillées.
- 2.2- **Appel d'offres** : Dossiers des différents candidats à l'appel d'offres Saint-Brieuc, conclusions de la CRE, etc...
- 2.3- **Bilan de la production des centrales éoliennes terrestres existantes en bordure du littoral** depuis leur mise en service heure par heure et jour par jour.
Exemple de la côte d'Albâtre (Fécamp, Veulettes, Manneville, Tourville, Assigny, Gouchaupré, ...) et notamment le pourcentage de l'électricité produite aux heures de pointe de consommation.
- 2.4- **Etudes statistiques du vent et des températures** en baie de Saint Brieuc.
- 2.5- **Schéma directeur énergies marines** sur la façade Atlantique – Bretagne – Manche.



- 2.6- Étude comparative des différentes énergies renouvelables et notamment marines** (biomasse, géothermie, éolien, houle, hydrolien, marée, ...); description, avantages, inconvénients, coûts, rentabilité, opportunités ...
- 2.7- Schéma et zonage de l'éolien côtier et en mer – sur la façade Atlantique – Nord Bretagne –Manche :**
- Zonage et planification sur le littoral et en mer pour la Bretagne.
 - Intégration du projet dans le Schéma régional éolien breton et le Schéma régional climat air énergie breton.
 - Grille d'analyse des impacts des projets côtiers en Bretagne et la Manche en général.
- 2.8- Études économiques et sociales (en coût complet) :**
- Études économiques et sociales sur les filières de la pêche, du commerce, du tourisme, de l'immobilier, de la navigation, de la plaisance, ... Chiffrage détaillés des aspects positifs et négatifs dont compensations pour les acteurs économiques.
 - La Région et le département comptant sur l'augmentation future du tourisme en baie de Saint-Brieuc grâce aux visites de « professionnels de l'éolien » : nombre, durée, dépenses moyennes et combien d'années.
 - Études des Infrastructures périphériques nécessaires au projet : créations, modifications, adaptations nécessaires estimées : ports, zones industrielles, réseau routier, réseaux électriques, raccordement, lignes électriques, enfouissement, etc ...). Réalisations nécessaires, plan et coûts.
- 2.10- Cohérence avec les politiques menées depuis 20 ans.**
- Coût des différentes mesures prises pour la préservation, la mise en valeur du littoral et des différents aménagements réalisés : (ex : chemin littoral – enfouissement des lignes électriques, protection et remise en état des paysages etc ...) depuis 20 ans.
 - Coût des infrastructures et mesures prises pour promouvoir et soutenir les activités liées à la mer : pêche, plaisance, tourisme (ports de plaisance – ports de pêche ...).
 - Coût de la politique de préservation du littoral : études, conservatoire du littoral, zone Natura 2000 ...
 - Intégration de la centrale éolienne, notamment dans les aspects paysagers et écologiques, avec les projets du « Parc naturel marin normand breton », du « parc naturel Rance – Cote d'Emeraude », d'inscription des Caps d'Erquy et du Cap Fréhel en tant que « Grands sites de France ». Coût de ces projets depuis leur démarrage.
 - Carte et liste des zones et lieux non constructibles sur le littoral de Bréhat à Rothéneuf.
 - Coûts et contenus des campagnes de communication pour la promotion du tourisme en Côtes d'Armor depuis 10 ans.
- 2.11- Sondage d'opinions et enquêtes :**
- Avis des citoyens (sondages locaux).
 - Avis des touristes dont ceux venant régulièrement dans la région d'Erquy (et notamment hors saison).
 - Avis des filières économiques impactées : pêcheurs (sur l'ensemble des ports de la Manche ayant une activité sur l'emprise), immobilier, tourisme, commerce, nautisme...
 - Avis du monde associatif.

